

UNIVERSITE MONTPELLIER-III

ARTS & LETTRES, LANGUES, & SCIENCES HUMAINES

**Extrait n°311-001 du registre de délibérations
du conseil des études et de la vie universitaire
(commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique)**

SÉANCE du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quatorze juin

Le conseil des études et de la vie universitaire de l'Université Montpellier-III a tenu séance, à l'effet de délibérer sur les affaires inscrites à son ordre du jour.

Étaient présents :

Mme FRAÏSSE Anne, présidente

M. SALAÛN Franck, vice-président du CEVU

18 membres présents

7 membres représentés

Avis sur la nomination à la direction du SCUIO-IP

Vu la proposition de Madame la Présidente, le conseil des études et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité, avec vingt-deux voix pour, deux abstentions et un membre ne prenant pas part au vote, à la nomination de Mme Patricia Banères à la direction du SCUIO-IP.

Pour extrait conforme
et par délégation de la présidente,
Le vice-président du CEVU,

Franck SALAÛN

UNIVERSITE MONTPELLIER-III

ARTS & LETTRES, LANGUES, & SCIENCES HUMAINES

**Extrait n°311-002 du registre de délibérations
du conseil des études et de la vie universitaire
(commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique)**

SÉANCE du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quatorze juin

Le conseil des études et de la vie universitaire de l'Université Montpellier-III a tenu séance, à l'effet de délibérer sur les affaires inscrites à son ordre du jour.

Étaient présents :

Mme FRAÏSSE Anne, présidente

M. SALAÜN Franck, vice-président du CEVU

18 membres présents

7 membres représentés

Relevé de décisions du CEVU du 17 mai 2022

Le conseil des études et de la vie universitaire adopte à l'unanimité, le relevé de décisions du CEVU du 17 mai 2022, conformément au document en annexe.

Pour extrait conforme
et par délégation de la présidente,
Le vice-président du CEVU,

Franck SALAÜN

Relevé de décisions du CEVU n°310 du Mardi 17 mai 2022 - 9h00

Informations, décisions et avis présentés en Conseil d'Administration pour approbation – séance du 24 mai 2022

1- Renouvellement du DU Portugais du Brésil

Suite à de nombreux échanges, le DU Portugais du Brésil est renouvelé à titre exceptionnel pour la rentrée prochaine, avec soutien de la composante.

La présidente rappelle que les DU doivent être financièrement en équilibre car ce sont des diplômes d'établissement, pour lesquels il n'y a pas de financement de l'État.

Vote : Adoption ► Unanimité

2- SUFCO : Actualisation des tarifs FC 2022-2023 hors DU : complément tarifaire spécifique à l'accompagnement VAE

Laurence Dreyfuss, directrice du SUFCO, informe que la méthodologie d'accompagnement développée au sein du SUFCO pour la préparation de diplômes de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 par la voie de la VAE sera proposée à des diplômés délivrés par d'autres établissements (le tarif étant inférieur à celui d'un accompagnement par un organisme privé).

3- Fonctions liées à la loi ORE, missions et rémunération

Laure Échalier et Hélène Ménard, les directrices des études en charge de la réussite étudiante (DEAR) présentent les missions des référents pédagogiques, des responsables de dispositifs et leurs rémunérations prévues par la loi ORE.

Il existe quatre enveloppes dédiées :

- l'enveloppe 1 pour des places supplémentaires d'enseignants dans les filières sous-encadrées (postes pérennes),
- l'enveloppe 2 pour l'accompagnement de la réforme avec le financement des tâches liées à la mise en place de la loi ORE (dont le soutien administratif),
- l'enveloppe 3 pour des investissements comme des travaux dans les amphithéâtres,
- l'enveloppe 4 pour les dispositifs oui-si et remédiation (postes non pérennes).

L'élargissement du tutorat aux bibliothèques n'est pas envisageable pour le moment car aucun financement n'est prévu dans la loi ORE, ni dans le cadre d'IDEFI.

Le VP-CEVU suggère que les permanences des tuteurs pédagogiques soient localisées dans les bibliothèques, ce qui est déjà le cas partiellement.

Informations, décisions et avis présentés en Conseil d'Administration pour information – séance du 24 mai 2022

Informations générales

- **Travaux**

La présidente annonce que le chantier de l'ATRIUM est retardé par les conséquences de la guerre en Ukraine, entraînant des problèmes de livraison d'équipements, notamment les commutateurs réseau

(switch). Pour pallier cette difficulté et maintenir la date de déménagement prévue, l'établissement va louer ce matériel afin de pouvoir procéder à des tests pour tout le bâtiment.

Concernant les travaux des amphithéâtres, ils accusent un retard en raison d'une entreprise défaillante. La date de début des travaux est prévue à la mi-juin. Le semestre 1 sera impacté par l'indisponibilité des trois amphithéâtres.

La négociation se poursuit sur les demandes de financement de l'État. Le montant et la répartition affectés aux universités de la région ne sont pas encore connus.

- **Situation sanitaire**

Le vice-président en charge du CEVU rappelle que le port du masque n'est plus obligatoire dans tout l'établissement mais toujours recommandé.

- **Accueil des étudiants ukrainiens**

La présidente rappelle que deux groupes de cours de FLE ont été ouverts. Elle annonce que trois doctorants ont reçu une réponse positive de la part du dispositif PAUSE.

Une liste des étudiants ukrainiens qui souhaitent s'inscrire à l'UPVM3 l'année prochaine est tenue à jour, cependant beaucoup d'entre eux n'ont pas le niveau B2 en français.

La présidente annonce également l'arrivée de dix étudiants en sciences du langage provenant d'une université d'Ukraine. Elle indique qu'aucune aide de la métropole, de la région et/ou de l'État n'est attribuée pour le moment.

- **Certification en langue anglaise**

Le vice-président en charge du CEVU indique que, malgré l'opposition de la présidence au principe du recours à un organisme privé pour une certification en langue, qui plus est uniquement pour l'anglais, une nouvelle obligation réglementaire impose à l'établissement de faire passer aux étudiants en L3 une certification en langue anglaise. Pour ce faire, l'université a réalisé un appel d'offres afin de trouver un prestataire externe.

L'établissement n'est, pour cette année, pas en capacité de la faire passer à tous les étudiants. Elle sera donc facultative. Les étudiants qui le souhaitent pourront la passer soit à distance, soit en présence.

Cette expérimentation permettra de tirer les premières conclusions sur les modalités d'organisation afin de généraliser le passage de la certification en langue anglaise à l'ensemble des étudiants de L3 l'année prochaine.

Une communication précise sera faite très prochainement.

4- Relevé de décisions du CEVU du 12 avril 2022

Vote : Adoption ► Unanimité

5- Calendriers des inscriptions en doctorat

Le calendrier des inscriptions 2022-2023 de l'ED 58 et de l'ED 60 est soumis au vote.

Angela Biancofiore, membre élue du CEVU, signale des difficultés techniques à candidater via la plateforme *adum*.

Claude Chastagner, vice-président du CEVU délégué à la professionnalisation et aux relations avec le monde socio-économique souligne que le passage des comités de suivi au plus tard le 1^{er} juillet représente une difficulté car les étudiants travaillent généralement pendant l'année et ont besoin de l'été pour faire avancer leurs recherches.

Vote des deux calendriers : Adoption ► Majorité, dix-neuf voix pour, dix voix contre et trois membres ne prenant pas part au vote

6- Modification de la maquette de Licence 2e année Sciences du Langage parcours Langage, Média, Journalisme

Une erreur s'étant glissée dans le nombre d'ECTS requis, la maquette de L2 Sciences du Langage parcours Langage, Média, Journalisme doit être modifiée.

Vote : Adoption ► Unanimité, deux abstentions

7- Création du parcours Spiritualités, religions, utopies et mondes symboliques dans la mention de Master Sociologie EAD

Vote : Adoption ► Unanimité, six abstentions

8- Convention de double-diplôme Licence 3e année LEA Anglais-Italien 2022-2027 avec la Scuola Superiore per Mediatori Linguistici Vittoria, Turin

Christophe Rémond, directeur des relations internationales et de la francophonie, indique qu'il s'agit d'un renouvellement pour la nouvelle accréditation.

Vote : Adoption ► Unanimité

9- Césure : calendrier et procédure

Le vice-président en charge du CEVU rappelle l'importance déterminante de la lettre de motivation dans le dossier de césure.

Éliott Demichel, représentant élu du syndicat Solidaires Étudiant, demande de distinguer et de préciser les attendus du bilan d'activité / rapport d'expérience. Matthieu Gayet, directeur des Études et de la Scolarité, indique qu'il s'agit d'un même document dont la dénomination sera harmonisée dans l'ensemble de la procédure.

Il rappelle que le bilan d'activité n'est pas obligatoire, sauf dans le cadre du suivi pédagogique qui permet de valider les acquis de compétences, figurant sur le supplément au diplôme et pouvant être pris en compte dans le cadre de l'engagement étudiant.

Cette précision sera ajoutée dans le document.

Vote : Adoption ► Unanimité

10- Questions diverses

• Proposition du SCUM pour une simplification de la démarche de changement de prénom

La présidente est favorable à la simplification administrative, mais elle indique que cette proposition nécessite d'être analysée sur le plan juridique.

Matthieu Gayet indique qu'une charte de changement de prénom existe au sein de l'établissement. Le changement de la procédure implique une modification de la charte, adoptée en CEVU. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain CEVU.

Vote : Adoption ► Unanimité

La séance est levée à 11H10.

UNIVERSITE MONTPELLIER-III

ARTS & LETTRES, LANGUES, & SCIENCES HUMAINES

**Extrait n°311-003 du registre de délibérations
du conseil des études et de la vie universitaire
(commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique)**

SÉANCE du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quatorze juin

Le conseil des études et de la vie universitaire de l'Université Montpellier-III a tenu séance, à l'effet de délibérer sur les affaires inscrites à son ordre du jour.

Étaient présents :

Mme FRAÏSSE Anne, présidente

M. SALAÜN Franck, vice-président du CEVU

20 membres présents

7 membres représentés

Calendrier des inscriptions pédagogiques 2022-2023

Le conseil des études et de la vie universitaire adopte à la majorité, avec vingt-quatre voix pour et trois voix contre, le calendrier des inscriptions pédagogiques 2022-2023, conformément au document en annexe.

Pour extrait conforme
et par délégation de la présidente,
Le vice-président du CEVU,

Franck SALAÜN



Inscriptions aux contrôles des connaissances 2022-2023 (Inscriptions pédagogiques)

1- Périmètre IP WEB

Toutes les formations

Exceptions :

La licence LEA Autres parcours et le master LEA parcours Traduction Autres parcours

Les CPGE partenariales

ECUES non proposés par le web (inscription sur autorisation) :

- ECUES de Langue des signes (du S3 au S6) / Renforcement méthodologique et disciplinaire (S1 et S2)

2- Calendrier

Formations	IP annuelles		Modifications IP semestres pairs		
	WEB	Gestionnaires	WEB	Pôle scolarité centrale	Gestionnaires
Licence + Licence Pro + Master 1 (Hors EAD)	Du 08/09 (14h) au 30/09/2022 (12h)	Du 30/08 au 10/11/2022*	Du 23/01 (12h) au 03/02/2023 (12h)		Du 02/01 au 08/02/2023*
Réorientés internes au 2nd semestre (voir procédure) (IP à la nouvelle étape et suppression du S1 , suppression du S2 de l'ancienne étape)				du 03/01 au 20/01/2023	Du 02/01 au 08/02/2023*
Master 2 + DU	Du 08/09 (14h) au 07/10/2022 (12h)	Du 30/08 au 10/11/2022*	Du 23/01 (12h) au 03/02/2023 (12h)		Du 02/01 au 08/02/2023*
EAD tous niveaux	Du 08/09 (14h) au 07/10/2022 (12h)	Du 30/08 au 10/11/2022*			

* inclus - fermeture le lendemain à 7h30

Aucune modification d'IP en dehors de ce calendrier ne sera autorisée.

UNIVERSITE MONTPELLIER-III

ARTS & LETTRES, LANGUES, & SCIENCES HUMAINES

**Extrait n°311-004 du registre de délibérations
du conseil des études et de la vie universitaire
(commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique)**

SÉANCE du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quatorze juin

Le conseil des études et de la vie universitaire de l'Université Montpellier-III a tenu séance, à l'effet de délibérer sur les affaires inscrites à son ordre du jour.

Étaient présents :

Mme FRAÏSSE Anne, présidente

M. SALAÛN Franck, vice-président du CEVU

18 membres présents

10 membres représentés

Modification de la charte et dispositions relatives au changement du prénom d'usage

Le conseil des études et de la vie universitaire adopte à la majorité, avec dix-huit voix pour, une voix contre, une abstention et huit membres ne prenant pas part au vote, la modification de la charte et les dispositions relatives au changement du prénom d'usage, conformément au document en annexe.

Pour extrait conforme
et par délégation de la présidente,
Le vice-président du CEVU,

Franck SALAÛN

1. Définition et champ d'application à l'université Paul-Valéry Montpellier 3

Dans le cadre d'une politique universitaire respectueuse des droits des étudiant.e.s à ne pas subir de discriminations, l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 s'engage à suivre la résolution de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 22 avril 2015 concernant les droits à la reconnaissance de l'identité de genre. Cet engagement est conforme à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice au 21^e siècle qui interdit les discriminations fondées sur l'identité de genre et qui simplifie la procédure de changement de prénom.

La Mission Égalité, la Direction des Etudes et de la Scolarité (DES) et la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) sont chargées de mettre en œuvre ces dispositions selon une procédure administrative simplifiée permettant aux étudiant.e.s transidentitaires, y compris les mineurs, d'utiliser leur prénom d'usage dans leur vie universitaire et étudiante.

2. Documents administratifs concernés

Le changement de prénom interviendra sur les documents de scolarité suivants :

- Carte étudiante ;
- Adresse mail institutionnelle ;
- Listes d'émargement + PV de jurys ;
- Relevés de notes ;
- Attestation de perte carte d'étudiante ;
- Certificat de scolarité (dans la mesure où ce document permet de justifier de droits auprès de tiers comme le CROUS) ;
- Dossier pour transfert vers un autre établissement.

Toute demande de changement de prénom, justifiée par des démarches entreprises auprès de l'état civil, entraînera la modification de l'ensemble des documents sus-cités.

Attention : l'attestation de réussite, le diplôme et les suppléments au diplôme ne peuvent en aucun cas relever de cette disposition de changement de prénom (ces documents sont intrinsèquement liés à l'état civil).

3. Procédure

1^{ère} étape – Saisine de la Mission Egalité

L'étudiant.e saisit la Mission Egalité en demandant un rendez-vous à l'adresse suivante : changement_prenom@univ-montp3.fr ou par téléphone au 04.67.14.54.29.

La mission Egalité propose un rendez-vous (physique, téléphonique ou visio) avec présentation ou envoi par mail de la copie de la carte étudiant.

Le jour du rendez-vous, la mission Égalité accompagne l'étudiant.e pour la complétion du formulaire de demande et fournit un document récapitulatif des aides proposées et des informations légales. Il peut être proposé, dans certaines situations, avec accord préalable de l'étudiant.e des dispositifs particuliers (ex : invitation à des groupes de paroles, à des ateliers autodéfense,...).

L'étudiant.e fournit :

- le formulaire complété et signé
- la copie de sa carte d'étudiant.e ou de son certificat de scolarité
- la copie de sa carte d'identité
- d'autres documents que l'étudiant.e juge utiles

2^{ème} étape – Traitement de la demande

- *pour un changement de prénom au moment de l'inscription administrative*

La Mission Egalité analyse les documents en s'assurant de leur conformité et adresse directement une demande à la Direction des Etudes et de la Scolarité (DES).

- *pour un changement de prénom après l'inscription administrative*

La Mission Egalité analyse les documents en s'assurant de leur conformité et adresse directement une demande à la Direction des Etudes et de la Scolarité (DES) et à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) pour la prise en charge des modifications demandées, incluant celle de l'adresse mail institutionnelle.

Une attention particulière est portée aux adresses postales quand un risque de conflit familial est identifié.

3^{ème} étape – Information de l'étudiant.e

La Direction des Etudes et de la Scolarité informe l'étudiant.e de la modification de son prénom et de son adresse mail institutionnelle dans Apogée et l'invite à récupérer sa nouvelle carte d'étudiant.e multiservice. L'étudiant.e s'engage à tenir régulièrement informée la Mission Egalité des suites données à ses démarches auprès des services de l'état civil.

CONTACTS :

- Mission Egalité : changement_prenom@univ-montp3.fr
- Direction des Etudes et de la Scolarité : jeanne.orlay@univ-montp3.fr